

Département de l'Allier

République Française



**VILLE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 août 2024

ACTES

| | |
|--------------|---|
| Séance : | L'an deux mille vingt-quatre, le 27 août à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 20 août 2024. |
| Présents : | Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoints, Guy AUJAME, Martine SIRET, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Marie VILLATTE, Valérie DE MATOS, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON. |
| Excusés : | Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Madame Marie VILLATTE Madame Adeline FONDE qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET Monsieur Jean MALLOT qui a donné pouvoir à Madame Sylvie THEVENIOT |
| Absents : | |
| Quorum : | Vingt-six Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf. |
| Secrétaire : | Madame Marie VILLATTE |

| | |
|---------|---|
| Acte : | Délibération n° 01 du 27 août 2024 (20240827_1DB01) : Personnel – Création d'un emploi de Chargé d'ingénierie technique / Gestionnaire Voirie et espaces publics |
| Objet : | 4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T. |

Afin de conforter les capacités de gestion et d'ingénierie du Pôle technique, le Conseil Municipal unanime décide la création d'un emploi à temps complet de Chargé d'ingénierie technique / Gestionnaire Voirie et espaces publics à pourvoir sur l'un des grades du cadre d'emplois des Techniciens et chargé de gérer les bâtiments communaux, le parc automobile les fluides et énergies, et de participer à l'élaboration des dossiers techniques afférents aux projets communaux, étant précisé que le recrutement est ouvert aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires et, à défaut, aux agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum dans les conditions prévues au 2° de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

| | |
|---------|--|
| Acte : | Délibération n° 02 du 27 août 2024 (20240827_1DB02) : Domaine public – Aménagement d'un abri-bus Rue de la Gare |
| Objet : | 3.2 Aliénations |

Considérant que le projet d'aménagement de la Place Charles de Gaulle nécessite le déplacement de l'abri-bus installé Avenue Paul Doumer vers un endroit plus sécurisé et vu la demande de la Région Auvergne Rhône-Alpes en vue de l'installation de l'abris bus dans la Rue de la Gare, le Conseil Municipal unanime autorise cette installation.

| | |
|---------|--|
| Acte : | Délibération n° 03 du 27 août 2024 (20240827_1DB03) : Finances – Décision modificative n° 2 du Budget général |
| Objet : | 7.1 Décisions budgétaires |

Par 23 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 2 du Budget général qui s'équilibre à 70.000,00 € en section d'investissement et 37.620,00 € en section de fonctionnement.

| | |
|---------|--|
| Acte : | Délibération n° 04 du 27 août 2024 (20240827_1DB04) : Demande d'autorisation environnementale – Projet de construction par la Société PRAXY d'une unité de production de combustible solide de récupération (CSR) |
| Objet : | 8.8 Environnement |

Vu l'Arrêté préfectoral n° 1280/2024 du 14 juin 2024 soumettant à enquête publique le projet de construction par la Société PRAXY sur son site des Jalfrettes d'une unité de production de combustible solide de récupération (CSR) à partir de Déchets industriels banals (DIB), de Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et de Résidus de broyage (RB) et considérant que ces déchets sont exclusivement des déchets non dangereux provenant des centres de regroupement du réseau PRAXY et que le site traitera jusqu'à 50.000 tonnes de déchets par an pour une production d'environ 40.000 tonnes de CSR destinée à alimenter des fours industriels seront localisées dans un rayon maximal de 250 km, les 10.000 tonnes non-exploitable étant destinées à l'enfouissement sur le site de Cusset, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable au projet en conformité du Code de l'Environnement.

| | |
|---------|---|
| Acte : | Délibération n° 05 du 27 août 2024 (20240827_1DB05) : Hommages – Dénomination de Rues dans le nouveau quartier de la Friche SNCF et de la Saint-Julien |
| Objet : | 9.1 Autres domaines de compétences des Communes |

Considérant l'intérêt de dénommer les voies ouvertes à la circulation dans le cadre de la création du nouveau quartier de la Friche SNCF et de la Saint-Julien, le Conseil Municipal unanime adopte les dénominations suivantes :

- « Rue du Silo » la voie reliant la Rue de la Commanderie et la Route de Varennes ;
- « Rue du Sarment », la voie reliant la Rue de la Commanderie à la Rue du Silo ;
- « Rue du Cep », la voie intérieure du Lotissement de la Saint-Julien à partir de la Rue de la Commanderie.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 29 août 2024
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel FERRAND